

transparence des politiques, (ii) le renforcement de la gestion de la dette publique et (iii) les résultats de la consolidation budgétaire.

Des avancées ont été également notées sur le volet « Gestion et institutions du secteur public » dont le score est passé de 3,3 à 3,4, notamment grâce à l'amélioration de l'indicateur « Droits de propriété et gouvernance fondée sur des règles » qui est passé de 3,0 à 3,5. Les progrès réalisés à ce niveau portent entre autres sur (i) l'enregistrement des biens immobiliers avec l'amélioration de la fiabilité et de la transparence du système d'administration foncière et (ii) l'amélioration du processus de planification dans le secteur de la santé.

Fait à Cotonou, le 23 juin 2020

**Le Ministère de l'Economie et des Finances**